Délibération affichée à l'Hôtel de Ville et transmise au représentant de l'État le 18 juin 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019

2019 DRH 26 Signature d'un avenant n°1 à la convention de partenariat conclue en juin 2016 entre la Ville de Paris et l'association ouvrière des Compagnons du Devoir et du Tour de France.

Mme Véronique LEVIEUX, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la délibération DRH 39 des 17, 18 et 19 mai 2016 autorisant la signature d'une convention de partenariat entre la Ville de Paris et l'association ouvrière des Compagnons du Devoir et du Tour de France ;

Vu la convention signée le 27 juin 2016 entre la Ville de Paris et l'association ouvrière des Compagnons du Devoir et du Tour de France ;

Vu le projet de délibération en date du 28 mai 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose de signer un avenant à cette convention ;

Sur le rapport présenté par Mme. Véronique LEVIEUX au nom de la 1ère commission,

Délibère:

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association ouvrière des Compagnons du Devoir et du Tour de France l'avenant n°1 à la convention de partenariat du 27 juin 2016 dont le texte est joint à la présente délibération.

La Maire de Paris,

Anne HIDALGO